



De plus, la dépréciation générée ne doit pas se lire comme en comptabilité privée ; l'exercice de régularisation engagée a surtout pour but d'améliorer la présentation de nos comptes financiers et certains ratios, ce qui nous aidera sûrement si nous devons faire appel à de l'emprunt pour faire face aux gros travaux qui s'annoncent.

Les amortissements proposés le sont à titre rétroactif. En vue de les générer, nous devons tout d'abord transférer les actifs enregistrés en immobilisations en cours vers les postes d'immobilisation sujets à dépréciation. Ceci est l'objet de la délibération numéro 05/12/2008.

Le total des amortissements rétroactifs à enregistrer s'élève à 237.000€. La régularisation complète nécessiterait trop de travail de régularisation à la trésorerie puisque chaque ligne d'immobilisation doit être impactée. Nous allons donc en régulariser 162 000 € dans un premier temps. En vue de « financer » cette charge, nous allons utiliser la ligne budgétaire de 100 000 € qui avait déjà été prévue dans le cadre du budget 2008 à laquelle nous allons rajouter l'amortissement des subventions correspondantes aux immobilisations engagées, soit 62 000 €. Ceci est l'objet de la Décision Modificative N°2.

Tous ces amortissements vont améliorer notre fond de roulement du budget Eau.

#### **04/12/2008 TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENT**

Comme décrit précédemment, il est décidé d'amortir les biens relatifs au budget de l'eau avec un tableau de durées d'amortissements en fonction du type des biens.

**Vote OUI : 8 voix.**

#### **05/12/2008 AMORTISSEMENT DES BIENS EN COURS**

Il est décidé de transférer les immobilisations en cours et mis en service dans les postes d'immobilisation sujets à dépréciation.

**Vote OUI : 8 voix.**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°2 RELATIVE AU BUDGET**

Afin d'effectuer l'amortissement rétroactif. Il est procédé aux transferts nécessaires.

**Vote OUI : 8 voix.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Une réunion de la commission des finances aura lieu au début de l'année 2009 afin de préparer le budget. Notre comptable et M. HUGUES effectueront avant cela une ventilation de tous les budgets municipaux (école,...) afin d'identifier plus précisément les différents coûts.
- Une réunion de la commission d'appels d'offres aura lieu mardi matin afin d'ouvrir les enveloppes relatives aux travaux de restauration de la future salle de conseil temporaire/salle de classe. Mme le Maire, Mme CLEMENT et Messieurs RUBINO et LAFOSSE seront présents. Mme Abadia essaiera également d'être présente. Seules deux enveloppes ont été soumises, l'une globale et l'autre uniquement pour le lot N°2 (l'électricité).
- M. RUBINO demande à M. GROGNARD que soit effectuée une évaluation des coûts liés à l'ouverture d'une deuxième classe. Comme l'effectif prévisionnel pour septembre 2009 s'élève à 36 élèves, M. Rouby, Inspecteur de Circonscription de Grasse, lors de sa visite du 5 décembre, a en effet indiqué que le dossier de demande d'ouverture de classe était solide. Il ne peut assurer que la classe sera ouverte mais, en tant qu'école d'une commune rurale, l'école de Caussols serait prioritaire. La suite des événements dépend principalement du nombre de postes d'instituteurs qui seront disponibles sur le département pour la rentrée. Une première réponse pour l'ouverture sera donnée en mars par l'Académie; si la décision d'ouverture n'est pas prise à ce moment-là, elle pourra encore être prise à la rentrée en fonction des élèves effectivement inscrits. Ce nombre d'élèves implique une augmentation des frais pour la commune (garderie, cantine,...) qu'il faudra chiffrer afin de constituer le budget 2009. Ce travail de chiffrage sera effectué conjointement avec la ventilation des budgets communaux prévue lors de la première question diverse.
- Mme Virginie Rey, ATSEM de l'école, qui est actuellement à mi-temps pour s'occuper de son enfant de moins de trois ans, devrait reprendre un temps plein le 19 mars de cette année, aux trois ans de sa fille. Jusqu'à présent, l'ATSEM effectuait les garderies périscolaires, les garderies durant les vacances et s'occupait des maternelles dans l'école. Virginie aimerait ne plus effectuer les vacances, ce qui réduirait sa quotité de travail à 90%. M. RUBINO souligne l'importance d'essayer

d'accéder aux requêtes des employés municipaux afin de ne pas briser leur motivation, Mme le Maire ayant trouvé une remplaçante pour les vacances de Pâques. Le Conseil n'y est pas opposé par principe mais Mme CLEMENT, approuvée par M. GROGNARD, indique que les changements importants qui seront apportés à l'école du fait de la possible ouverture d'une seconde classe vont amener la commune à peut-être fortement revoir le fonctionnement de l'ATSEM ; Mme le Maire indique qu'il faudra même peut-être engager du personnel supplémentaire. Le Conseil ne va pas accéder directement à la demande de Mme Rey, mais tout sera remis à plat pour septembre. Ce sera donc Virginie qui assurera la garderie des vacances de Pâques.

- Mme ABADIA indique que le Loto Fermier du Comité des Fêtes aura lieu ce samedi 13/12 à 19h30 au gîte.

Le Conseil se termine à 17h05.